

Cahier: S'installer à son compte

Jeu 1

L'Etude du Marché

- 1) Qu'est-ce qu'un marché?

Le marché est un thème qui détermine comment le secteur ou le métier que l'on a choisit est développé ou existant, saturé, fermé, peu solvable, etc

- 2) Quels sont les principaux objectifs de l'étude du marché?

Les principaux objectifs de l'étude du marché sont:

- Vérifier l'existence d'un marché
- Bien cerner et comprendre le fonctionnement de votre marché et des ses acteurs.
- Evaluer la place de l'entreprise sur ce marché par rapport à la concurrence
- A déterminer le profil quantitatif et qualitatif de vos clients potentiels, à fixer des objectifs
- Etablir un chiffre d'affaire
- A déterminer une stratégie commerciale

- 3) Quels éléments doit-elle analyser?

Les éléments qu'elle doit analyser sont :

- Que doit-on ou va-t-on vendre et pourquoi?
- A qui vendre?
- A quel besoin correspond le produit ou service?
- Comment vendre
- quels sont les concurrents?
- quels sont les moments propices à l'achat du produit ou du service?
- Où implanter l'entreprise?
- Comment estimer son chiffre d'affaires prévisionnel?

- 4) Comment estimer son chiffre d'affaires prévisionnel

Pour estimer son chiffre d'affaire prévisionnel, il faut tenir compte de l'investissement pour le matériel (neuf ou occasion, les locaux, les stocks requis, estimer une trésorerie pour l'année de démarrage, des besoins personnel). Il est nécessaire de travailler au plan de financement sur 3 ans.

Il faut évaluer la clientèle potentielle.

- 5) Quand faire l'étude de marché?

L'étude de marché doit être réalisée avant de faire les prévisions financières, de trouver des financements ou des aides.

Cahier : S'installer à son compte

Devoir n° 2.

Vous indiquerez au moins trois statuts s'offrant à une création pour créer sa propre entreprise, en précisant pour chacun le nombre d'associés, le capital, le statut du dirigeant,

Entreprise individuelle

Elle se compose uniquement de l'entrepreneur individuel (celui-ci peut, bien évidemment, embaucher des salariés).

Il n'y a pas de notion de capital social, l'entreprise et l'entrepreneur ne forment juridiquement qu'une seule et même personne. L'entrepreneur individuel est le seul "maître à bord". Il dispose des pleins pouvoirs pour diriger son entreprise.

L'entrepreneur individuel est seul responsable sur l'ensemble de ses biens personnels. Son habitation principale peut cependant être protégée en effectuant

→

une déclaration d'insaisissabilité devant notaire
Son étendue de la responsabilité est civile et pénale du chef d'entreprise

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

1 seul associé (personne physique ou morale à l'exception d'une autre EURL).

Capital social librement fixé par l'associé.
Pas de minimum obligatoire 20% des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.

L'EURL est dirigée par un gérant (obligatoirement personne physique qui peut être soit l'associé unique, soit un tiers).

La responsabilité de l'associé est limitée au montant de ses apports sauf s'il a commis des fautes de gestion au accordé des cautions à titre personnel.

Son étendue de la responsabilité est civile et pénale du dirigeant.

SARL : Société à responsabilité limitée

2 associés minimum - 100 maximum
Personnes physiques ou morales
Capital social librement fixé par les associés. Pas de minimum obligatoire

Cahier S'installer à son compte

Jeux n° 2 (Suite)

20% des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les cinq ans.

La SARL est dirigée par un ou plusieurs gérants (obligatoirement personnes) physiques. Le gérant peut être soit l'un des associés soit un tiers.

La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports sauf s'ils ont commis des fautes de gestion ou accordé des créances à titre personnel.

Son étendue de responsabilité est civile et pénale de ou des dirigeants.